



mon voisin m'accuse à tort de complicité d'effraction!

Par mainate, le 29/05/2012 à 22:54

Bonjour,voila je voulais savoir mes droits et ce que je devait faire pour calmer mon voisin pas du tout sympa....

J'ai deux garçon un de 9ans et l'autre de 5 ans bientôt

J'habite avec mes parents qui sont handicapés sourds, mon mari et mes enfants dans un appartement tous en haut de l'immeuble.

Mon mari était absent ce jour là et ma mère et moi étions à l'appartement, tandis que mon père revenait des courses.

Mes enfants était dans la cour commune à jouer avec les autres enfants au ballon.

Quand mon petit a lancé la balle accidentellement sur le balcon du 1ER étage.

Un jeune du quartier que mon père connait et parle régulièrement a vu le ballon et du coup est descendu pour aller chercher le ballon sur le balcon! Sans que personne ne le lui dit,je pense qu'il a voulu rendre service aux enfants.

Ce n'est pas la première fois qu'il fait ça et mon père lui a déjà fait la remarque plusieurs fois d'ailleurs!

A ce moment la voisine sort dans de chez elle au balcon et voit le jeune sur son balcon elle commence a crier etc.... normal c'est interdit!

Mais au même moment mon père arrive donc après que le jeune ai monté au balcon... La voisine le voit, sait qu'il se connaissent et direct elle a accusé mon père en disant que c'etait lui qui a demandé au jeune de récupérer le ballon !!!

Alors que mon père venait d'arriver!!!!

Le lendemain je recoit une lettre de la part de la voisine disant qu'elle portera plainte contre mon père contre pour complicité d'infraction !!!!

Je suis parti la voir, je suis tombée sur son père qui me dit qu'il veut pas savoir qui sait et que de toute facon il avait contacté le gardien déjà!!!!

Je lui dit gentiment écouter moi s'il vous plait c'est pas mon père il a rien avoir la dedans c'est pas parce qu'il connait le jeune que forcément il faut faire un lien de complicité ect.... il m'a insulté devant une voisine qui a pris ma défense car ce jour là elle a tout vu de son balcon et lui a bien confirmé que mon père n'y était pour rien qu'il est arrivé une fois le delis commis et qu'il n'était pas responsable que le jeune a pris l'initiative tout seul! il l'a aussi insulté!!! en disant je cite vous me casser les c.....!!!!!!

Du coup moi de colére je lui dit comme ça qu'à ce moment là je portera plainte pour denonciation calomnieuse!!!

Quel sont mes droits suis-je en tord?

Merci de me répondre.

Par **janus2fr**, le **30/05/2012** à **07:49**

Bonjour,

Pour le moment, il n'y a rien à faire.

Attendez de voir si le voisin dépose plainte (ça m'étonnerait !).

Dans l'état actuel des choses, il ne peut déposer plainte qu'en nommant le jeune qu'il a vu sur le balcon, en aucun cas il ne peut citer votre père puisqu'il ne l'a pas vu agir. S'il le faisait, ce serait une fausse déclaration.

Par **mainate**, le **01/06/2012** à **11:28**

Merci pour votre réponse.

Une dernière question le père de la voisine est un homme malade, il a commencé comme je le disais à m'insulter devant une voisine et est parti comme si de rien était d'un pas presser.

Est-ce possible qu'il puisse par là suite me tenir responsable d'une quelconque dégradation de sa santé?

Et qu'est-ce que je risque?

Merci.